

Marché de fourniture

N° PA2026-012

Règlement de consultation

(RC)

Fourniture, installation et mise en service d'un centre d'usinage CNC à broche verticale cinq axes continus

MARCHE EN PROCEDURE FORMALISEE

Passé selon le code de la commande publique

(Articles L.2124-2 et R.2124-2-1°)

ACHETEUR PUBLIC :

Centrale Lille Institut

Cité Scientifique – CS 20048

59650 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Adresse électronique : marches.publics@centralelille.fr

Date limite des offres : 09 juillet 2026 à 10h

Table des matières

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet de la procédure	3
1.2 Procédure de passation	3
1.3 Forme	3
1.4 Allotissement	3
1.5 Nomenclature.....	3
1.6 Clause de modification	3
1.7 Contacts	3
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 Date et heure limite de réception des plis.....	4
2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur	4
2.3 Langue	4
2.4 Voie de réponse possible	4
2.5 Modification de détail des documents de la consultation.....	4
2.6 Questions/réponses.....	4
2.7 Délai de validité de votre offre	5
2.8 Forme juridique du groupement	5
Article 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
Article 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 Informations relatives à votre candidature	5
4.2 Pièces et informations à fournir à l'appui de la candidature	6
4.3 Pièces et informations à l'appui de l'offre	6
Article 5. CONDITIONS DE REMISE DES REPONSES : FORMAT DEMATERIALISE	7
Article 6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
6.1 Sélection des candidatures	7
6.2 Attribution du marché	8
Article 6. NEGOCIATIONS	8
Article 7. CONTENTIEUX	9

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la procédure

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, le raccordement, les essais, la mise en service et la formation à l'utilisation d'un centre d'usinage CNC à broche verticale 5 axes continus destiné à l'atelier de fabrication de Centrale Lille, situé Cité Scientifique, 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex.

Les spécifications techniques de la prestation, objet du marché, sont définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2 Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure formalisée en application des articles L.2124-2 et R.2124-2-1° du Code de la Commande Publique.

1.3 Forme

Le marché prend la forme d'un marché ordinaire.

1.4 Allotissement

La décomposition du marché en plusieurs lots n'apparaît pas pertinente au regard de la nature des fournitures attendues. Le matériel technique objet du marché constitue un ensemble cohérent dont les différents éléments sont étroitement liés et doivent être pleinement compatibles entre eux.

Une décomposition par lots serait susceptible de créer des difficultés techniques liées à l'intégration, à la compatibilité et à la mise en œuvre du matériel, ainsi qu'à la gestion des garanties et du suivi technique.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.2113-11 du Code de la commande publique, l'allotissement est de nature à rendre techniquement plus difficile l'exécution des prestations. Le marché n'est donc pas alloti.

1.5 Nomenclature

Classification CPV principale : 42612200-1 – Centre d'usinage à broche verticale

1.6 Clause de modification

Le présent marché pourra être modifié en application de l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique.

1.7 Contacts

Personne en charge de la procédure :
Madame Camille CARDON
Responsable des affaires juridiques
Courriel : marches.publics@centralelille.fr

Contact technique du marché :
Xavier BOIDIN
xavier.boidin@centralelille.fr

Maxence SIMMONET
Maxence.simmonet@centralelille.fr

Jean-François WITZ
Jean-francois.wirtz@centralelille.

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Date et heure limite de réception des plis

Votre réponse doit être reçue par Centrale Lille au plus tard **le 09 juillet 2026 à 10h**.

Tout retard entrainera le rejet de votre proposition.

En cas d'envoi successif par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date et heure limite de remise des plis sera retenu.

2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Aucune variante n'est autorisée conformément aux articles R2151-9 et R2151-10 du Code de la Commande Publique.

Des options sont à proposer. Elles sont nommées et présentées au sein du CCTP.

2.3 Langue

L'ensemble des documents doivent être rédigés en français. Les documents et informations rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) doit être rédigé en français.

2.4 Voie de réponse possible

Vous devez répondre par voie électronique ou "dématérialisée" via la plateforme de dématérialisation PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) dans l'espace dédié à la présente consultation.

Aucun envoi par télécopie n'est accepté.

Centrale Lille Institut communiquera et transmettra uniquement par voie dématérialisée via PLACE.

2.5 Modification de détail des documents de la consultation

L'acheteur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres. Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

2.6 Questions/réponses

Les questions, relatives à la procédure et tout au long de celle-ci, seront écrites et exclusivement effectuées via PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question ».

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 5 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est conseillé de vous enregistrer préalablement sur PLACE pour retirer le dossier de la consultation, afin d'être informé de la publication des échanges (questions / réponses) et des modifications éventuelles apportées à la consultation.

2.7 Délai de validité de votre offre

Vous êtes tenus par votre proposition jusqu'au 31 décembre 2026 à compter de la date limite de dépôt des offres.

2.8 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement au titulaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'imprimé DC1 - Lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2 - Déclaration du candidat ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe (le cadre de réponse technique) ;
- L'acte d'engagement (ATTRI 1) ;

Les candidats peuvent télécharger gratuitement le dossier de consultation des entreprises à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Informations relatives à votre candidature

Vous devez choisir de présenter votre candidature selon le dispositif classique ou le dispositif DUME.

Quel que soit le dispositif retenu, le(s) document(s) relatif(s) à votre candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés dans l'avis d'appel à la concurrence et présentés ci-dessous.

Si vous optez pour le dispositif DUME, vous devez compléter le formulaire en ligne dans son intégralité accessible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>.

Si vous choisissez de répondre dans le cadre du dispositif « classique », vous pouvez utiliser les documents « DC1 - Lettre de candidature » et « DC2 - Déclaration du candidat » joints dans le dossier de consultation. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous concernant la candidature, d'une part, et l'offre, d'autre part.

4.2 Pièces et informations à fournir à l'appui de la candidature

A l'appui de votre candidature, vous devez produire et renseigner les informations telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, c'est-à-dire :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
 - Si vous êtes en redressement judiciaire, la(les) copie(s) du(des) jugement(s) prononcé(s) par le tribunal.

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidats et l'important du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Références clients.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.3 Pièces et informations à l'appui de l'offre

Afin de présenter votre offre, vous devez produire et renseigner les informations et documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE – ATTR11), complété, daté et signé par les représentants habilités. Un RIB sera également à annexer à l'acte d'engagement ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : à accepter sans aucune modification, à dater et signer ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à dater et signer et éventuellement son annexe (cadre de réponse technique) complétée, datée et signée (l'annexe est non obligatoire mais fortement recommandée) ;
- Le mémoire technique, en plus de l'annexe au CCTP, comprenant une offre détaillée et argumentée ;
- Votre offre financière détaillée ;
- Un descriptif des moyens mis en œuvre pour la performance en matière de protection de l'environnement en précisant notamment les actions et engagements mis en place dans l'entreprise.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Article 5. CONDITIONS DE REMISE DES REPONSES : FORMAT DEMATERIALISE

Le dossier de réponse devra parvenir uniquement sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de remise des plis indiquées sur la page de garde et à l'article 2.1 du présent document.

Les candidats doivent déposer leur réponse obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation feront l'objet de deux dossiers distincts.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat sur le profil acheteur, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

La plateforme PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) est le canal privilégié de l'ensemble des échanges et communications, il est impératif de renseigner une adresse électronique ainsi que le nom de l'organisme soumissionnaire permettant une veille régulière de la procédure.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, WORD ou équivalent, EXCEL ou équivalent (formats les plus courants).

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Article 6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A défaut de production des informations ou documents signalés comme obligatoires visés aux articles ci-dessus, l'intégralité de l'offre peut être déclarée irrégulière par l'acheteur et être rejetée.

6.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures sont examinées au regard des renseignements mentionnés à l'article 4.2 « *Pièces et informations à fournir à l'appui de la candidature* ».

Ne sont pas admises les candidatures qui ne respectent pas les exigences formulées dans l'avis d'appel à la concurrence, dans le présent règlement de la consultation et / ou dans le Code de la Commande Publique.

Les candidatures sont examinées avant les offres.

6.2 Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique, sont éliminées.

L'acheteur peut demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation avec le candidat ni à une modification de l'offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les annexes à l'acte d'engagement prévalent sur les autres pièces. Si le candidat concerné est retenu, son offre fera l'objet d'une mise au point.

Le marché sera attribué aux candidats ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection pondérés. Si plusieurs offres sont considérées comme équivalentes, l'offre retenue sera celle dont le prix global sera le plus bas.

Les critères d'attribution et leurs pondérations sont les suivants :

Critère	Pondération
Prix	40%
Valeur technique et respect du CCTP	25%
Maintenance et service après-vente	15%
Conditions de garantie	10%
Délais de livraison	5%
Démarche de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise (DDRS)	5%

L'évaluation de la qualité de l'équipement proposé se fondera sur l'analyse de la fiche technique fournie, du cadre de réponse technique et le respect des caractéristiques demandées au CCTP.

Le critère de maintenance intégrera l'organisation du service après-vente, la disponibilité des pièces détachées ainsi que les délais d'intervention. Une attention particulière sera également portée à la capacité du candidat à garantir des interventions rapides et efficaces, notamment grâce à une organisation logistique et technique optimisée.

L'évaluation du délai de livraison se fondera sur le respect du délai de livraison et de mise en service demandé dans le CCTP.

L'évaluation du prix se fera sur la base de l'offre financière du candidat.

Article 6. NEGOCIATIONS

Aucune négociation n'est possible pour le présent marché.

Article 7. CONTENTIEUX

Le présent marché est régi par le droit français. Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché seront soumis au Tribunal administratif de Lille (greffe.ta-lille@juradm.fr, rue Geoffroy Saint-Hilaire 59000 LILLE).

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.